

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 2023/09/10

Date de la convocation :	La séance débute à 18h30 et se termine à 19h32	Acte exécutoire à compter du : 22 septembre 2023	Affichée en Mairie le : 26 septembre 2023
--------------------------	--	--	---

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 21

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme OUTOMURO
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. SAUDRY
M. RUPPERT
M. BARBARAS
M. IAFRATE

Mme MOLINA
M. DOLBEAU
Mme GATTO
Mme INTERRANTE
M. VILLA

Étaient absent(e)s avec procuration (7)

M. CHARO procuration à M. DUMON
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE
Mme DA ROCHA procuration à M. RISSER

M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA
Mme STEINBACH procuration à Mme WAGNER

Était absent(e)s excusé(e)s (1)

Mme BALZER

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

10. Caution solidaire pour le prêt à la SAS OMEGA GREEN ROMBAS

Monsieur le Maire expose que la SAS OMEGA GREEN ROMBAS sollicite la caution solidaire de La Commune de ROMBAS pour le prêt exposé ci-dessous contracté auprès de la Caisse D'Épargne Grand Est Europe destiné au financement de l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques.

La Commune de ROMBAS accorde sa caution solidaire à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt contracté par la SAS OMEGA GREEN ROMBAS auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe aux conditions définies.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments suivants :

- Les services techniques situés rue des artisans 57120 ROMBAS
- Chronopost à ROMBAS

Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe sont mentionnées ci-après.

Prêt MLT : Prêt d'équipement

Montant du prêt	: 457 000 €
Echéances	: mensuelles d'un montant de 3 542,91 €
Amortissement	: progressif à échéances constantes
Taux d'intérêt fixe	: 4.70 %
Période d'amortissement	: 180 mois
Période de préfinancement	: 12 mois

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Commune de ROMBAS s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission sur simple demande de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **24 voix « POUR » et 4 abstentions** :

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et la SAS OMEGA GREEN ROMBAS et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

RENONCE à opposer à la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, la convention de garantie que la Commune de ROMBAS a conclue avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie

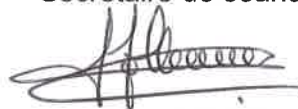
Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 septembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-057-215705814-20230922-DELIB1009_2

PUBLICATION LE 26 SEPTEMBRE 2023